

Canton de Berne
Commune de Péry - La Heutte



Chassera

Plan d'Aménagement Local



Plan de Zones des Dangers Naturels (*PZDN-A*)
Périmètre A - Villages
1:5'000

ATB

sa

Ingenieur-conseils - SIA USIC
Promenade 22 - 2720 Tramelan
Tél. 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65
tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 4531
Format 60 x 126 cm

N° plan 011 A

Date	Projet	Dessin	Contrôle
16.08.2021	IPP / MBa	es	MBa

LÉGENDE :

A TITRE PRESCRIPTIF

ZONES DE DANGERS NATURELS

Périmètre A

Zone de danger, danger considérable

Zone de danger, danger moyen

Zone de danger, danger faible

Zone de danger, danger résiduel

Indication d'un danger, degré de danger indéterminé

A TITRE INDICATIF

Zones bâties / Zones à bâtir

Limite communale

Cours d'eau à ciel ouvert

Cours d'eau mis sous terre

Cadastre / RF / bâtiments existants
(données non certifiées)

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION (*IRA*)

Information et participation de la population (*IPP*, art. 58 LC)

du

Examen préalable (*Exp*, art. 59 LC)

du

Procédure d'opposition / Dépôt public (*PolDp*, art. 60 LC)

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (*FOADC*)

du

Dépôt Public

du

Opposition(s) vidée(s) :

-

Opposition(s) non vidée(s) :

-

Réserve(s) de droit :

-

Approbation (*art. 61 LC*)

Arrêté par le Conseil Municipal en date

du

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Municipale

du

Au nom de la Municipalité de PÉRY - LA HEUTTE :

Monsieur le Maire
Claude NUSSBAUMER

Le Président des Assemblées
Pierre-Michael KLEINER

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes,
Péry - La Heutte, le

Le Secrétaire Municipal
Thierry EGGLER

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (*OACOT*)
le